Caractéristiques techniques et orientations du Nouveau Secondaire

L'enseignement secondaire sera dispensé selon trois grandes filières : une filière d'enseignement général, une filière d'enseignement technologique et une filière d'enseignement pédagogique.

1. La filière d'enseignement général (En expérimentation depuis 2007)

La vocation de cette filière est de préparer les élèves à la poursuite d'études universitaires longues qui forment une certaine catégorie de cadres pour la nation. Cette filière comporte quatre séries :

- La série mathématiques et sciences physiques prépare l'accès particulièrement aux filières scientifiques de l'enseignement supérieur notamment : Faculté Des Sciences (FDS), École Normale Supérieure (ENS), Faculté de Médecine et de Pharmacie (FMP)...
- La série sciences de la vie et de la terre prépare l'accès particulièrement aux filières scientifiques de l'enseignement supérieur notamment : Faculté des Sciences, École Normale Supérieure, la Faculté d'Agronomie et de Sciences Vétérinaires, Faculté de Pharmacie...
- La série sciences économiques et sociales prépare particulièrement l'accès aux filières des sciences économiques et humaines notamment : Faculté des Sciences Economiques, Faculté des Sciences Humaines, Faculté d'Ethnologie, ...
- La série littéraire, linguistique et artistique prépare particulièrement l'accès aux filières des lettres notamment : École Normale Supérieure, Faculté des Sciences Humaines, Faculté d'Ethnologie, ENARTS,

2. La filière d'enseignement technologique

Cette filière a une double vocation : permettre aux bacheliers de l'enseignement technologique d'accéder directement à des emplois de techniciens ou de poursuivre des études supérieures dans des institutions où sont enseignées leurs spécialités.

Les séries d'enseignement technologique qui conduisent les jeunes au baccalauréat sont au nombre de six : la série des Sciences et Techniques Industrielles (STI), la série des Sciences et Techniques Tertiaires (STT), la série des Sciences et Techniques du Développement Rural (STDR), la série des Sciences et Techniques Médico-Sociales (STMS).

2.1. La série Sciences et Techniques Industrielles (S.T.I.)

Cette série englobe les différents secteurs de l'industrie. Elle se décompose en quatre sections :

- la section électrotechnique s'attache à l'étude de la production de l'énergie électrique, la définition des lignes et des circuits de transport, l'étude de la partie

commande des machines utilisatrices d'électricité dans les secteurs domestiques et industriels,

- **la section électronique** s'attache à l'étude, l'utilisation et le dépannage des éléments ou systèmes électroniques et informatiques employés pour la commande et la gestion et le pilotage d'appareils ou d'appareillages électriques,
- **la section génie mécanique et maintenance** s'attache à la définition, la réalisation, la gestion, la maintenance de processus de production ou de systèmes mécaniques en vue d'optimiser les performances des processus ou des systèmes de production,
- la section bâtiment et construction s'attache à la définition des éléments constitutifs des bâtiments ainsi que l'organisation et la gestion des chantiers où ils se réalisent, en vue d'optimiser la qualité des ouvrages et la réduction des coûts de construction.

2.2. La série Sciences et Technologies Tertiaires (S.T.T.)

Cette série concerne les différents secteurs du tertiaire. Au niveau national, elle se décompose en deux sections :

- la section gestion et comptabilité s'attache à l'étude et la mise en œuvre des différentes opérations et pratiques comptables utilisées dans la gestion des services et des sociétés en vue d'accroître les résultats,
- **la section secrétariat bureautique** s'attache à l'étude, la gestion et le traitement de l'information écrite et orale par l'utilisation des nouveaux moyens informatiques.

2.3. La série Sciences et Technologies du Développement Rural (STDR)

Cette série concerne le développement des filières agricoles. Elle comprend deux sections

- la section agriculture s'attache à l'étude des sols, des plantes, des traitements associés en vue d'accroître la qualité des produits et le rendement des exploitations. Elle traite également des aspects liés à la transformation et à la commercialisation des produits.
- **la section élevage** s'attache à l'étude physiologique des animaux, de leur nutrition, de leur maladie et des soins appropriés en vue d'accroître la qualité des produits et le rendement des exploitations. Elle traite également des aspects liés à la conservation et à la vente des produits provenant de l'abattage.

2.4. La série Sciences et Technologies Médico-Sociales (S.T.M.S.)

Cette série ne comprend qu'une section :

- la section sciences et Technologies médico-sociales s'attache à l'étude physiologique de l'homme, et les effets de son environnement économique et sanitaire

sur sa santé en vue de définir les pratiques appropriées à l'amélioration de l'hygiène, des traitements et des systèmes de santé.

2.5. La série sciences informatiques

L'ensemble des élèves du nouveau secondaire devra accéder à l'usage de l'outil **informatique** dans la mesure du possible, pour s'initier aux logiciels de traitement de texte et de tableur. Dans les séries technologiques, selon les options, la maîtrise de l'utilisation de certains logiciels fera partie des exigences du diplôme.

Outre son utilisation en tant qu'outil de mise en forme et traitement des données, l'ordinateur sera exploité dans les séries technologiques à des fins pédagogiques pour l'utilisation de didacticiels de formation disciplinaire.

3. La filière pédagogique

La filière pédagogique ne comprend qu'une seule série : la série pédagogique. Cette série a pour vocation la formation massive d'enseignants qualifiés au plan académique et pédagogique, pour intervenir dans les deux premiers cycles de l'enseignement fondamental.

Les enseignants que l'on trouve actuellement dans ces cycles de formation n'ont pas, pour la plus grande partie d'entre eux le niveau requis pour assurer convenablement leur métier, ce qui rend difficile et retarde la rénovation du système de formation des enseignants du fondamental. Ces enseignants seront progressivement remplacés par ces futurs bacheliers pédagogiques. Les enseignants formés dans les centres de formation des enseignants du fondamental (comme le CFEF) assureront quant à eux leurs activités dans le troisième cycle du fondamental.

La série pédagogique s'attache particulièrement à la préparation des enseignants du premier et deuxième cycles de l'Ecole fondamentale. A côté des enseignements de culture commune (français, mathématiques, histoire et géographie, instruction civique...) les élèves de cette série recevront une formation pédagogique qui les mettra en mesure d'assurer les activités de préparation, de réalisation et d'évaluation de formation.

4. Durée de l'Enseignement Secondaire

Le nouveau secondaire sera organisé en quatre années après la neuvième année de l'Enseignement Fondamental tant dans la filière d'enseignement général et d'enseignement technologique que dans la filière d'enseignement pédagogique. Dans chacune de ces filières, on a :

- la première année de formation sera une année de tronc commun s'inscrivant dans la continuité des connaissances acquises dans l'Enseignement Fondamental,
- **la deuxième année de formation** sera une année de détermination (tronc commun + options),

- la troisième et la quatrième année de formation permettront aux élèves d'approfondir leur culture commune tout en diversifiant leurs connaissances et ce, en relation avec une poursuite d'études et ou une intégration directe dans le monde du travail.

La durée totale des études conduisant au baccalauréat ou Examens de fin d'études secondaires (cycle fondamental + cycle secondaire) sera alors de treize ans comme dans certains pays dont la langue d'enseignement n'est pas la langue maternelle mais des réflexions sont en cours pour voir dans quelle mesure ramener cette durée à douze 12 années comme c'est le cas actuellement dans la plupart des pays de la région.

L'orientation des élèves

La première année est une année de *consolidation des acquis* du 3^{ème} cycle fondamental. La deuxième année sera une année de détermination et d'orientation. A côté des disciplines relevant de l'enseignement général - français, histoire et géographie, anglais, mathématiques, les élèves pourront choisir deux ou trois options parmi certaines disciplines de la filière d'enseignement général ou de la filière technologique et/ou de la filière d'enseignement pédagogique -les sciences économiques et sociales, les sciences et techniques industrielles, des sciences et techniques tertiaires, des sciences et techniques du développement rural, des sciences et techniques médico-sociales. Les résultats obtenus par chaque élève dans les différentes disciplines étudiées au cours des deux années de tronc commun seront évalués dans la perspective d'orientation. A la fin des deux années en fonction de leurs désirs et de leurs résultats, les élèves s'orienteront vers les différentes séries de formation. Ainsi, ils vont passer deux années dans la filière vers laquelle ils s'étaient orientés. Au terme de ces quatre années d'études, ils subiront les évaluations officielles du baccalauréat technique ou professionnel ou littéraire. réussite à ces évaluations leur donnera droit à la certification. En fait, les diplômés du secondaire rénové auront plusieurs options soit se diriger vers le marché de l'emploi soit poursuivre leurs études dans les filières à un autre niveau soit accéder à l'Enseignement Supérieur.

Organigramme du nouvel Enseignement Secondaire

